

Épreuves d'admissibilité

Première épreuve d'admissibilité

Durée : 6 heures

Coefficient 2

L'épreuve consiste en une dissertation ou un commentaire. Les sujets portent sur des thèmes concernant l'enseignement de l'éducation physique et sportive de 1967 à nos jours. Il est attendu que le candidat mobilise des connaissances historiques, sociologiques, épistémologiques, culturelles et institutionnelles, permettant de comprendre l'évolution des pratiques professionnelles relatives à cette discipline scolaire. Les réflexions et démarches argumentaires du candidat seront mises en relation avec les enjeux, débats et controverses, passés et actuels, qui accompagnent la construction de l'éducation physique et sportive au sein du système éducatif.

Thèmes du programme :

- La leçon d'EPS et l'activité de l'élève
- Les jeunes, les pratiques sportives et les incidences en EPS
- L'élève en EPS, son développement et sa santé
- L'évolution de la relation pédagogique en EPS et le métier d'enseignant
- Les savoirs enseignés et les modalités d'évaluation en EPS

Seconde épreuve d'admissibilité

Durée : 6 heures

Coefficient 3

L'épreuve consiste en une composition. Les sujets portent sur l'activité des enseignants et des élèves en éducation physique et sportive. Il est attendu des candidats qu'ils mobilisent des connaissances scientifiques, techniques, institutionnelles et professionnelles en relation avec un dossier qui présente un contexte d'enseignement-apprentissage. Ce dossier comporte au minimum des données relatives à un ou plusieurs établissements scolaires du second degré et des données relatives à une ou plusieurs classes. Il peut être enrichi d'autres documents d'appui (données statistiques, extraits d'articles, extraits de textes officiels, témoignages, etc.).

Thèmes du programme :

- Les objectifs de santé et l'acquisition de techniques corporelles en EPS
- Le parcours de formation de l'élève en EPS et son évaluation
- Les apprentissages moteurs, méthodologiques et sociaux en EPS
- L'activité de l'enseignant d'EPS et l'engagement des élèves
- Les usages pédagogiques du matériel dans les leçons d'EPS

Épreuves orales d'admission

Première épreuve d'admission

- Durée de la préparation : 5 heures
- Durée de l'exposé : 30 minutes ;
- Durée de l'entretien : 60 minutes
- Coefficient 4

Liste limitative des activités relevant des différents champs d'apprentissage (CA) :

CA 1

- Athlétisme : relais-vitesse ; épreuves combinées (demi-fond et lancer)
- Natation : vitesse

CA 2

- Escalade
- Savoir-nager
- Sauvetage

CA 3

- Arts du cirque
- Gymnastique

CA 4

- Tennis de table
- Basket-ball

CA 5

- Musculation
- Step

L'épreuve consiste en la présentation d'une leçon d'EPS pour les élèves d'une classe du second degré. La leçon présentée doit s'appuyer sur les leçons antérieures et s'inscrire en cohérence avec les différents projets (d'établissement, pédagogique et de classe) et les programmes de la discipline.

La leçon d'EPS présentée doit être construite au service d'acquisitions motrices, de priorités éducatives spécifiques à ces élèves et s'appuyer nécessairement sur une activité physique sportive artistique (APSA) appartenant au programme limitatif publié sur le site internet du ministère chargé de l'Éducation nationale.

Chaque candidat dispose d'un dossier, fourni par le jury, sous format numérique comprenant :

- des données relatives à l'établissement, à l'enseignement de l'éducation physique et sportive dans l'établissement, à la séquence d'enseignement proposée à une classe à partir de l'APSA support ;
- un document vidéo des élèves de la classe dans la leçon qui précède la leçon à présenter.

Au cours de l'entretien, le candidat est invité à justifier ses choix didactiques et pédagogiques pour permettre aux élèves de cette classe d'accéder aux acquisitions attendues. Il s'appuie sur son expérience professionnelle et ses connaissances (institutionnelles, scientifiques, techniques et professionnelles) pour proposer des choix ciblés et contextualisés au regard du dossier. Le candidat justifie ses priorités éducatives ; il témoigne de sa capacité à les faire vivre et à les inscrire dans un parcours de formation. Les transformations visées doivent s'appuyer sur différentes dimensions de l'activité de l'élève, avec une attention particulière à la motricité.

Le candidat est invité à porter un regard critique sur ses propositions et à s'inscrire, à plus ou moins long terme, dans un contexte éducatif plus large.

En salle de préparation et en salle d'interrogation, le candidat dispose d'un matériel informatique mis à sa disposition :

- un ordinateur portable équipé d'un système d'exploitation MS-Windows.
- les logiciels et outils installés sur l'ordinateur : suite Microsoft Office 2013 (Word, Excel, Powerpoint) ainsi que les logiciels standards préinstallés sur Windows (calculatrice, capture d'écran, Paint,).
- un lecteur de vidéo (VLC Media Player/ Windows Media Player)
- les versions numériques des textes généraux de l'éducation nationale et des programmes officiels de l'EPS.

Le candidat peut utiliser pour sa présentation : un ordinateur portable et un vidéoprojecteur mis à sa disposition en salle d'épreuve.

L'utilisation de tout support numérique personnel est exclue.

Il est important de préciser que le recours à l'informatique ne doit pas être considéré comme une fin en soi. Seule la prestation orale du candidat est appréciée. La virtuosité dans l'usage de tel ou tel logiciel ne constitue pas un élément d'évaluation. Il s'agit bien de tirer profit de ces outils en vue d'illustrer ou enrichir la présentation de la leçon.

Un tableau blanc et des feutres sont mis à disposition du candidat.

Seconde épreuve : prestation physique et entretien

- Durée de la prestation physique : 30 minutes
- Durée de l'entretien : 45 minutes
- Coefficient 2

Les activités retenues au programme

CA 1

- Athlétisme
- Natation

CA 2

- Escalade

CA 3

- Danse

CA 4

- Badminton simple

CA 5

- Step

La prestation physique (Coefficient 1)

La prestation physique comprend deux séquences distinctes, **une séquence libre** puis une **séquence dite imposée**. Ces deux séquences permettent de révéler la capacité du candidat à savoir s'entraîner.

Durée de la prestation physique : 30 minutes auxquelles s'ajoutent les temps de récupération et de préparation de la séquence imposée pour une durée totale de 45 minutes qui se répartissent ainsi :

- Séquence libre : 10 minutes
- Récupération : 5 minutes
- Séquence imposée : 30 minutes (préparation : 10 minutes et réalisation : 20 minutes)

Les 45 minutes réservées à l'épreuve n'incluent pas le temps d'échauffement préalable.

Lors de l'appel, chaque candidat présente oralement au jury la composition de sa séquence libre (sauf pour l'activité badminton qui ne nécessite pas de présentation). Cette séquence libre, d'une durée maximale de 10 minutes, conduit chaque candidat à révéler, dans l'activité choisie, l'étendue de ses compétences à leur plus haut niveau d'expression.

À l'issue de cette séquence, chaque candidat dispose de 5 minutes de récupération.

À partir du niveau de compétences révélé par chaque candidat, le jury présente la question qui définit sa séquence imposée. Cette question s'appuie sur un thème et un contexte (spécifié dans chaque APSA) que le candidat devra illustrer à travers une ou des situations lors de sa prestation. Il est attendu que le candidat, en répondant à la question posée, continue de révéler l'étendue de ses compétences à s'entraîner, à leur plus haut niveau d'expression.

La question le conduit à organiser, dans les 30 minutes imparties : la préparation dans un espace dédié, la présentation et la réalisation de la séquence imposée.

Au début de ces 20min, le candidat disposera de deux minutes au maximum pour présenter oralement ses choix de traitement de la question. Durant la prestation, les commentaires oraux devront rester très succincts et servir uniquement à expliciter la réalisation de la séquence imposée.

Le candidat doit adopter une tenue vestimentaire réglementaire, spécifique à chacune des APSA inscrites au programme de la session qui permet ainsi au jury d'évaluer la qualité de la mise en jeu corporelle dans cette pratique.

L'entretien (Coefficient 1)

- Durée de la préparation : 20 minutes
- Durée de l'entretien : 45 minutes incompressibles
 - o Durée de l'exposé : 15 minutes maximum
 - o Durée de l'entretien : 30 minutes

L'entretien s'appuie sur une question initiale posée par le jury à partir d'une vidéo d'élève(s) et d'un thème contextualisé. Chaque vidéo précise le niveau de scolarité concerné.

La préparation doit permettre de bâtir une réponse argumentée et opérationnelle à la question posée par le jury, qui portera sur les aspects techniques et didactiques de l'APSA et qui l'invitera à proposer des situations d'apprentissage en vue de transformer la motricité de l'élève. La réponse pourra concerner l'ensemble de la scolarité ainsi que les différents espaces d'enseignement (dont l'association sportive, l'enseignement optionnel).

Durant ce temps de préparation, chaque candidat peut visionner la séquence vidéo à plusieurs reprises au moyen d'une tablette de type Android.

Un tableau blanc et des feutres sont mis à disposition du candidat.

Concernant l'épreuve d'athlétisme

La prestation physique :

L'épreuve se déroule sur une piste d'athlétisme de 400 mètres scindée en deux zones distinctes comprenant chacune une partie de virage et une ligne droite. Le candidat réalisera sa prestation dans l'une des deux zones.

Chaque candidat dispose du matériel suivant pour l'ensemble de l'épreuve : un lot de haies (hauteur minimum de 55 cm), un starting-block, un lot de bandes souples, un lot de coupelles, un lot de plots, des lattes rigides, un ruban de mesure et un odomètre. Durant toute l'épreuve, les montres connectées sont interdites.

Lors de la séquence libre, le candidat choisit 3 contextes de courses parmi les 5 proposés (cf. tableau ci-dessous) et réalise les courses correspondantes. Il choisit et annonce avant le début de la séquence libre : l'ordre des courses et son projet pour chaque course.

Contexte	Course prévue	Projet annoncé
Course de Demi-fond court	1'30	La distance prévue (multiple de 25m)
Course de Demi-fond long	4'30	La distance prévue (multiple de 25m)
Course de Haies hautes	40m haies (3 haies)	Le temps envisagé au 1/10 ^e de seconde près et la hauteur des haies
Course de Haies basses	100m haies (3 haies)	Le temps envisagé au 1/10 ^e de seconde près et la hauteur des haies
Course de Vitesse	40m	Le temps envisagé au 1/10 ^e de seconde près

L'accès au stade n'est autorisé qu'à partir de l'horaire de convocation pour s'échauffer avant le début de l'épreuve. Lors de l'échauffement dans la zone précisée par le jury, le candidat peut aménager son espace de pratique s'il le souhaite pour placer ses haies et/ou son starting-block. A la fin de l'échauffement, le candidat doit être prêt au départ de son premier contexte. La prestation physique débute ensuite.

Durant cette séquence libre, le candidat ne peut faire usage d'un chronomètre. Le jury peut, durant cette séquence et à la demande du candidat lors des temps de récupération, lui préciser le temps écoulé depuis le début de l'épreuve. Les départs, arrivées et couloirs de chaque course sont fixés par le jury.

Le contexte demi-fond se déroulera sur une ellipse de 200 mètres allant du couloir 1 à 6 de la ligne droite de sa zone. Elle sera balisée avec un plot tous les 25m.

Pendant les 5 minutes de récupération qui suivent la séquence libre, le jury annonce au candidat la question pour la séquence imposée. Elle est précisée par un thème ; le candidat choisira le contexte parmi ceux retenus lors de sa séquence libre. A partir de cette période de récupération le candidat pourra utiliser son chronomètre.

Lors des 10 minutes de préparation de la séquence imposée, le candidat dispose d'un espace de travail avec une table, une chaise et des brouillons. Ce temps peut être utilisé pour installer du matériel. Ce dernier pourra être manipulé tout au long de la séquence imposée.

L'entretien :

Lors de l'entretien d'athlétisme, le candidat pourra être interrogé sur les contextes suivants : course de haies hautes – course de relais vitesse – course de demi-fond – lancer de javelot/vortex – multi-bonds.

Concernant l'épreuve de natation

La prestation physique :

La séquence libre et la séquence imposée se déroulent dans un bassin de 25 mètres et dans un couloir délimité par des lignes de nage.

L'épreuve devra révéler la capacité du candidat à performer à son plus haut niveau de ressource, à gérer ses efforts et à attester d'un niveau de maîtrise : technique, réglementaire et polyvalent.

Lors de l'appel, le candidat présente le contenu de sa séquence libre. Il indique au jury la filière énergétique prioritairement sollicitée en termes de puissance ou de capacité. Le jury n'a aucune attente en termes de filière énergétique choisie.

La composition de la séquence libre doit être réalisée en 10 minutes maximum. Le candidat devra présenter une série de « x » fois 50m ou 75m ou 100m, obligatoirement constituée de deux nages réglementaires

(FINA) différentes. Les répétitions doivent être reproduites à l'identique : distance des répétitions, nages choisies et ordre des nages dans les répétitions. Les temps de départs ou de récupération de chaque répétition doivent être fixes et annoncés. Les départs se font dans l'eau d'un côté ou l'autre du bassin. Pendant les 5 minutes de récupération hors de l'eau, le jury annonce au candidat la question pour la séquence imposée. Elle précise un thème et un mode de nage ; le contexte (natation de vitesse ou natation longue) sera choisi par le candidat.

Une table et une chaise sont mises à sa disposition pendant le temps de préparation de 10 minutes. Un ou des chronomètre(s) personnel(s) (hors matériel connecté) est/sont autorisé(s). L'organisation du concours ne peut assurer la mise à disposition d'un chronomètre mural. Le candidat pourra disposer de son brouillon durant la séquence imposée.

Pour la durée des deux séquences, le candidat utilise le même couloir. Le seul matériel utilisé est celui fourni par le concours soit une planche et un pull buoy. Les lunettes de natation sont autorisées. La tenue doit être conforme à celle autorisée par l'exploitant de l'établissement et la FINA.

L'entretien :

Lors de l'entretien de natation, le candidat pourra être interrogé en natation de vitesse, natation longue, sur des nages simultanées ou alternées, ventrales ou dorsales indépendamment de ce qui a été proposé lors de la prestation physique.

Concernant l'épreuve d'escalade

La prestation physique :

L'épreuve se déroule sur une structure artificielle d'escalade (SAE) permettant la pratique du bloc. Le candidat doit se munir de son matériel personnel (chaussons, sac à magnésie). Un pan isolé de la SAE sera laissé à disposition pour l'échauffement du candidat avant sa prestation. L'usage d'instruments personnels d'échauffement (élastique, balles...) sont autorisés. La séquence libre doit être réalisée en 10 minutes maximum.

Le bas de la SAE est aménagé pour offrir quatre secteurs différents caractérisés par une diversité d'inclinaisons, de reliefs et de configurations de prises, sur des blocs courts. Les tapis « double densité » aux normes de la pratique de bloc sont disponibles pour protéger les chutes potentielles

Dans chacun des secteurs, trois à quatre niveaux de difficulté progressive sont proposés.

Avant la séquence libre, les quatre secteurs sont présentés par le jury : prises de départ et d'arrivée et zones d'évolution de chacun des blocs. La logique d'ouverture des blocs consiste à tramer chaque secteur sur les macro-reliefs rapportés sur le mur raide, le dévers, le dièdre, et les proues à partir desquels les blocs seront incrémentés avec des prises ajoutées.

Le candidat choisit trois secteurs et réalise les blocs à son meilleur niveau. Le nombre d'essais est illimité. La parade par le jury est à la discrétion du candidat durant ses essais.

Pendant les 5 minutes de récupération qui suivent la séquence libre, le jury annonce au candidat la question pour la séquence imposée. Elle est précisée par un thème associé à la prestation du candidat lors de la séquence libre.-Le candidat exploitera le secteur ou les secteurs qu'il jugera le(s) plus pertinent(s) pour y répondre. Tous les secteurs de la SAE sont mobilisables.

Un chronomètre est autorisé pour la gestion du temps.

Lors de la séquence imposée, le candidat dispose du matériel suivant : un lot de 20 prises variées, ainsi que les vis et une visseuse avec une clé 6 pan permettant de les fixer au mur. Du scotch de couleur et des feutres sont également mis à disposition.

Tout au long de l'épreuve, l'espace réservé à la prestation physique est accessible. Une table, une chaise ainsi qu'une échelle permettant la pose de prises à la limite des 3 mètres sont mis à disposition pendant le temps de préparation de 10 minutes.

Durant cette séquence imposée l'aide et la parade par le jury sont à la discrétion du candidat.

L'entretien :

L'entretien d'escalade pourra porter sur l'escalade en blocs et en voies. Les vidéos supports pourront montrer les réalisations de l'élève, sur un seul ou plusieurs essais.

Concernant l'épreuve de danse

La prestation physique :

L'échauffement s'effectue dans la salle de gymnastique, sur le praticable, en autonomie. Le jury ne fournissant aucune source sonore pendant cette phase, le candidat peut apporter son propre matériel (écouteurs).

La suite de l'épreuve se déroule dans la salle de danse sur un espace d'évolution de 8m x 8m totalement dédié au candidat. Celui-ci disposera d'un temps de mise en espace de 10 minutes avant le début de sa séquence libre.

L'accès à la source sonore est possible à tout moment à l'aide d'un membre du jury non-évaluateur dédié à la musique.

Le candidat utilise son propre support sonore (clé USB uniquement en format WAV ou MP3). Un ordinateur portable connecté à une enceinte est mis à sa disposition.

Nous vous précisons que les chaussures sont interdites dans cette salle de danse.

Nous tenons à vous préciser que les éventuels accessoires utilisés lors de votre prestation physique, ne doivent pas abîmer le tapis de danse.

La séquence libre débute par l'annonce d'un titre et la présentation d'un argument au jury. Celui-ci peut prendre différentes formes de présentation : support papier, objet, présentation orale, etc.... Le candidat présente ensuite sa chorégraphie individuelle préparée, révélant le plus niveau d'engagement moteur et émotionnel du danseur. La durée de la chorégraphie est comprise entre 2 minutes 30 et 3 minutes 30.

Il devra réaliser la même chorégraphie deux fois durant les 10 minutes de la séquence libre.

Pendant les 5 minutes de récupération, le jury annonce au candidat la question pour la séquence imposée. Il devra transformer sa chorégraphie initiale au regard d'un thème et d'un contexte spécifiques à l'activité danse. À l'issue de ce temps de récupération, le candidat choisira une partie de sa séquence libre à transformer parmi les deux proposées et présentées sur la tablette par le jury.

La séquence imposée débute à l'issue de ce temps de récupération, par un temps de réflexion (10 minutes). Une table, une chaise, des feuilles de brouillon seront mises à disposition du candidat uniquement pour ce temps de préparation non évalué.

Au début de ces 20 minutes de réalisation de la séquence imposée, le candidat disposera de deux minutes au maximum pour présenter oralement ses choix de traitement de la question et s'engager ensuite physiquement dans un processus de transformation, aboutissant à la réalisation finale de la séquence transformée.

Il est attendu du candidat une démarche de recomposition et d'interprétation, réalisée au plus haut niveau de ses ressources, ainsi que la création d'un nouvel univers poétique. Le candidat peut intervenir succinctement pour expliciter sa démarche au cours de son engagement physique. La production finale de la séquence transformée devra obligatoirement être présentée durant les 20 minutes. Le candidat précise au jury le moment de la présentation de cette production finale. Un chronomètre est autorisé pour la gestion du temps.

L'entretien :

Lors de l'entretien de danse, le candidat pourra être interrogé sur les contextes suivants : improvisation – composition-restitution. La vidéo présentera un élève identifié ou un groupe d'élèves.

Concernant l'épreuve de badminton : simple

La prestation physique

L'épreuve se déroule dans des conditions matérielles et réglementaires conformes aux normes de la Fédération française de Badminton (FFBAD) pour la pratique en simple. Le candidat doit se munir d'une raquette homologuée aux normes réglementaires en vigueur. Il est conseillé d'avoir une deuxième raquette en secours.

Le concours met à disposition du candidat des volants homologués FFBAD en plastique (vitesse 77). Pendant la séquence libre, en accord avec son adversaire, le candidat peut réaliser son match avec des volants plumes s'il le souhaite. Dans ce cas, il apporte ses volants, qui doivent être homologués FFBAD (vitesse 77).

L'échauffement préalable pourra se dérouler sur un terrain mis à disposition.

Pendant la séquence libre, le candidat dispute deux matchs de cinq minutes avec au moins deux minutes de récupération entre chaque rencontre. Il est attendu des candidats qu'ils annoncent le score à voix haute. Pendant les 5 minutes de récupération, le jury communique au candidat la question pour la séquence imposée. Elle précise un thème contextualisé de la spécialité badminton en simple.

En effet, pendant la séquence imposée, le candidat dispose de : 18 volants, un sur-filet, 6 plots (mous), 6 bandes et 6 pastilles antidérapantes ainsi que 2 plastrons choisis par le jury parmi les autres candidats. Le candidat choisira les consignes à donner au(x) joueur mis à sa disposition. En cas de blessure d'un candidat, un autre plastron ou un membre du jury peut être sollicité. Le candidat peut réaliser sa prestation avec des volants plumes s'il le souhaite. Dans ce cas, il apporte ses volants, qui doivent être homologués FFBAD (vitesse 77).

Une table et une chaise sont mises à sa disposition pendant le temps de préparation de 10 minutes. Un chronomètre est autorisé pour la gestion du temps. Tout au long de la séquence imposée, le terrain réservé à la prestation physique lui est accessible.

Dans cette activité, le temps de récupération pourra se trouver augmenté afin de permettre la rotation des séquences des différents candidats sur les terrains disponibles.

L'entretien :

L'entretien de badminton portera sur l'enseignement dans l'ensemble du contexte scolaire.

Concernant l'épreuve de step

La prestation physique :

L'épreuve se déroule dans un espace d'évolution de 8m x 8m.

Le temps d'échauffement d'une durée de 30 minutes se décompose en deux phases de 15 minutes dont la première s'effectue sans musique. Aucun objet personnel connecté n'est autorisé.

Chaque candidat dispose du matériel suivant : musiques aux BPM (battements par minute) variés, step à 3 niveaux, lests et haltères de 500 g, 1 kg, 1,5 kg et 2 kg. Le candidat peut utiliser ses propres musiques sur clé USB uniquement et dispose d'un ordinateur portable connecté à une enceinte.

Le candidat est équipé par le jury d'une montre cardiofréquence-mètre ; il peut gérer son temps à l'aide d'un simple chronomètre personnel (non fourni) ou à l'aide d'un Timer personnel (tablette avec Timer ou minuteur, vide de tout fichier et non connectée en Wifi). Les données anonymées recueillies par le jury au cours de la prestation du candidat sont détruites à l'issue de celle-ci.

Lors de l'appel, chaque candidat indique la valeur estimée de sa fréquence cardiaque de repos. Il annonce également la ou les filière(s) visée(s) dans la séquence libre. Celle-ci, d'un temps global de 10 minutes, peut comprendre une ou plusieurs phases d'effort dont les durées comme les intensités de travail peuvent

être identiques ou différentes. Le(s) temps de récupération est/sont compris dans ce temps de prestation physique et choisi(s) par le candidat.

Le candidat devra articuler son plus haut niveau de ressources énergétiques et biomécaniques dans la filière puissance aérobie et/ou capacité aérobie en optimisant le temps total d'engagement. Le jury n'a aucune attente en termes de filière énergétique choisie.

Le candidat doit par ailleurs :

- présenter au moins six blocs différents en respectant un équilibre des efforts à droite et à gauche. Un même bloc réalisé à droite et à gauche est considéré comme identique,
- utiliser une musique dont le tempo est compris entre 130 et 145 BPM. Le candidat peut envisager un montage musical permettant une modulation des BPM au sein de son enchaînement.

Pendant les 5 minutes de récupération, le jury annonce au candidat la question pour la séquence imposée. Elle précise un thème et un contexte d'effort. Le candidat a toute latitude pour :

- Conserver, adapter ou créer un ou des nouveaux blocs,
- Choisir ses paramètres,
- Conserver sa musique support de la séquence libre ou utiliser d'autres musiques de son choix, celles de sa propre play-list (sur clé USB) ou celles du concours.

Au cours des 10 minutes de préparation de cette séquence imposée, l'espace réservé à la prestation physique est accessible ainsi que la musique. Une table et une chaise ainsi que des feuilles de brouillon sont également mises à sa disposition.

L'entretien

L'entretien pourra s'étendre à l'ensemble du parcours de formation de l'élève en lycée général, technologique et professionnel.